

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025**

Date de la convocation : 07/04/2025

Présents : (14) Mmes ARZUR Elodie, DAVID Dominique, KLECKZINSKI Nathalie, LETACHE Angélique, PADUA Elisabeth, PADUA Virginie, VIMONT Isabelle  
MM. AUZET Alain, BA IDRISSE Farid, ESCARGUEL Joffrey, LEQUERTIER Sébastien, MARTIAL Pierre-Louis, MARTIAL Laurent, PERREAU Michel

Absent excusé : (01) M. Loick BROUAZIN

Absente : (00) -----

Représentés : (0) -----

Retardée : (01) Madame Muriel PETROPOULOS arrivée à 20h03 n'a pas pris part au vote des 3 premiers points de l'ordre du jour

Mme KLECKZINSKI Nathalie a été élue secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Convention d'intervention foncière entre l'EPFIF, l'EPA Sénart, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud et la Commune de Réau
2. Candidature au Fonds d'Aménagement Communal (F.A.C.) auprès du Département de Seine-et-Marne
3. Suppression d'un poste d'Adjoint au Maire
4. Approbation du Compte de Gestion 2024
5. Approbation du Compte Administratif 2024
6. Affectation du résultat 2024
7. Taux des taxes 2025
8. Subventions versées aux associations pour 2025
9. Budget primitif 2025
10. Référentiel M57 – Application de la fongibilité des crédits
11. Divers

\*\*\*\*\*

**1. CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE L'EPFIF, L'EPA SENART, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD ET LA COMMUNE DE REAU**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a :

**APPROUVÉ** le projet de convention d'intervention foncière et ses annexes entre la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, la commune de Réau, l'EPA Sénart et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France ;

**SUGGERÉ** de modifier comme tel l'article 5 : Sur le site de maîtrise foncière dit « Villaroche », 142 hectares sont destinés à l'activité industrielle **et aéronautique.**

**DIT** que toute modification ultérieure de cette convention devra faire l'objet d'un vote en Conseil Municipal ;

**AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer la convention d'intervention foncière, annexée à la présente délibération, et tous les documents s'y rapportant.

## 2. CANDIDATURE AU FONDS D'AMENAGEMENT COMMUNAL (F.A.C.) AUPRES DU DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a :

**VALIDÉ** la candidature de la Commune de Réau à un Fonds d'Aménagement Communal (F.A.C.).

**AUTORISÉ** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

## 3. SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a :

**DECIDÉ** de supprimer le poste de 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

**DECIDÉ** de fixer à 4 le nombre d'Adjoints au Maire,

**DIT** que le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence et sera transmis aux services de la Préfecture.

**DE CHARGER** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes ou documents y afférent.

## 4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a :

**APPROUVÉ** le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2024 établi par Mme Dounia CHERFAOUI du 01/04/2024 au 10/02/2025 et par M. Bernard FLEURY du 01/01/2024 au 29/03/2024, receveurs municipaux. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

*Sous la présidence de Madame DAVID, Maire-Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif 2024, qui s'établit comme suit :*

<i>Recettes de fonctionnement</i>	2 526 770,73 €
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	1 848 548,03 €
<b><i>Excédent de fonctionnement</i></b>	<b>678 222.70 €</b>

<i>Recettes d'investissement</i>	382 924.15 €
<i>Dépenses d'investissement</i>	524 843 18 €
<b><i>Déficit d'investissement</i></b>	<b>-141 919,03 €</b>

**Monsieur le Maire sort, et ne prend pas part au vote**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, a :**

**APPROUVÉ** le compte administratif 2024 tel que présenté.

## 6. AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a :

**DECIDÉ** d'affecter le résultat de l'exercice 2024 de la manière suivante :

Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté	1 198 068.80 €
Article 001 – Excédent d'investissement reporté	767 324.61 €
Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés	726 336.39 €

## 7. TAUX DES TAXES 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DE MAINTENIR** le taux d'imposition de 2024 pour 2025 comme indiqué ci-dessous :

Taxe sur les propriétés bâties	33,30 %
Taxe sur les propriétés non bâties	37,00 %
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	7,70 %

## 8. SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS POUR 2025

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide de verser** comme indiqué dans le tableau ci-dessous une subvention aux associations mentionnées.

Associations	Montant de la subvention
Amicale de la Police	300 €
Anciens combattants	200 €
APE La Colombe	3000 €
Club de Loisirs de Réau	500 €
Club des Anciens Moissy-Réau	200 €
Comité des fêtes de Réau	10 000 €
Coopérative scolaire de l'école de Réau	1658 €
Hackerlabs	300 €
Jeunes Sapeurs-pompiers	150 €
Les restos du Cœur	500 €
L'Indicible Compagnie	400 €
Réau Bien Etre	850 €
Réau Jeunes	1500 €
Réau Sports Loisirs	2500 €
Victimes et Avenir	250 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 308 €</b>

**Dit** que les sommes seront inscrites au budget primitif 2025.

## 9. BUDGET PRIMITIF 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

**POUR** ..... 13 voix  
**CONTRE** ..... 02 voix  
**ABSTENTION** ..... 00 voix

**APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

**Recettes de fonctionnement :** 3 865 058.60 €  
**Dépenses de fonctionnement :** 3 865 058.60 €

**Recettes d'investissement :** 3 777 576.00 €  
**Dépenses d'investissement :** 3 777 576.00 €

## 10. REFERENTIEL M57 – APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, a :

**AUTORISÉ** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

**PRECISÉ** que Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

## 11. DIVERS

- Dates des prochaines élections municipales : les 15 et 22 mars 2026 – prévoir tenue du bureau de vote.
- Panne de l'horloge de l'Eglise Saint-Julien : suite à la demande d'une administrée se plaignant de nuisance sonore la nuit, il convient de déterminer s'il est opportun - lorsque la réparation aura été effective - de continuer à faire sonner les cloches entre 22h00 et 7h00 ainsi que toutes les demi-heures.  
Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée à ce sujet.

Après consultation, il est décidé que les cloches de l'Eglise Saint-Julien ne sonneront plus entre 22h00 et 07h00 mais continueront de sonner chaque demi-heure sauf sur ce créneau horaire.

Autres points :

- **Accès église pour les personnes à mobilité réduite.**
- **Installation petit escalier en pierre sur le parvis de l'église.**
- **Demande affichage sur panneau lumineux** –panneau communal et commercial
- **Projets CMJ présentés en juin** : sécurisation accès enfants, city stade, rencontre intergénérationnelle (maison de retraite du Plessis-Picard), nettoyage nature. Demande inscrite au budget : banc liaison douce Ourdy et rack vélos supplémentaire dans le local à l'école.
- **Rue des Acacias : déchets et emballages alimentaires** sur la voie – un avis du Maire sera distribué prochainement aux riverains et aux alentours.
- **Deux fresques** seront prochainement réalisées sur les murs de l'école.
- **Ouverture des plis pour le marché public de la restauration scolaire** prévu en juin 2025.

- **Travaux non finalisés concernant la fibre** aux Jardins de Réau et aux alentours – compétence non communale.
- **Rue de la Croix des Anges** : incivilités routières et vitesse excessive constatées ces dernières semaines – il sera demandé plus d'interventions de la Police Pluricommunale.
- **Installation récente de gens du voyage sur le golf** – arrêté de mise en demeure pris lundi dernier et arrêté pour recourir à la force publique signé par le Préfet ce jour – pas de recours.

Dates prochains événements :

- **25/04/2025 à 20h30** : projection du film « *Pourquoi ? Visages de la Shoah* » à la salle des fêtes.
- **10/05/2025** : petit théâtre de Grisy Suisnes à la salle des fêtes de Réau.
- **17/05/2025** : désherbage citoyen du cimetière.
- **18/05/2025** : vide-greniers organisé par le Comité des Fêtes.
- **19/06/2025** : fête communale organisée par le Comité des Fêtes.

Fin de séance à 21H43.